

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Novembre 2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, WROBEL Philippe, BONHAMMOUR Christophe, BUSANCIC-MERCIER Annie, NICOLAS Michel, LEITAO Amandine, POTHIER Aurélie, LE GUERN Stéphane, MORDZIALEK David,

ABSENTS EXCUSES : CHAMPOMMIER Claudette

SECRETAIRE DE SÉANCE : Stéphane LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION: 16/11/2015

Roger OLLIER, Maire, demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre.

➤ **RESULTATS APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 novembre dernier en présence de Mme Eve JACOB, maître d'œuvre de la commune et de la secrétaire de mairie pour l'ouverture des plis reçus.

Chaque lot a eu au moins une candidature voir plus.

L'architecte a pris tous les dossiers pour les vérifier.

La commission devra se réunir de nouveau dans une quinzaine de jours pour établir son choix définitif des entreprises retenues, puis le conseil municipal devra confirmer ce choix.

➤ **SDCI 2016**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Préfet, après une phase de consultation des élus le 5 octobre dernier, a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (SDCI) le projet de schéma départemental. Ce schéma prévoit une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

Pour notre territoire, le projet N°9 regroupe les communautés de communes de Pionsat, du Pays de Saint-Eloy, Cœur de Combrailles, du Pays de Menat Ouest (Servant – Menat – Teilhet – Neuf Eglise) et la commune de Virlet.

Le SDCI doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes. La commune dispose de deux mois pour se prononcer à compter de la réception du projet, le 5 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le schéma départemental tel qu'il a été élaboré le 5 octobre 2015 et souhaite que la trésorerie reste sur la commune de Montaigut-en-Combraille.

➤ **SCHEMA D'ACCESSIBILITE**

Suite à l'envoi de l'étude réalisée par Mme GENESTE concernant l'accessibilité, le maire a reçu un courrier de la DDT et l'a envoyé à Mme GENESTRE afin qu'elle fournisse les documents complémentaires afin de demander aux services de l'Etat une dérogation

➤ **MULTIPLE – NOUVELLES CANDIDATURES**

Deux binômes et une personne seule ont envoyé leur candidature pour reprendre la gérance de l'établissement /

- *Deux beaux-frères respectivement de Romagnat et La Roche-Blanche, ils seraient en reconversion professionnelle. Ils ne sont pas issus du milieu de la restauration. Ils ne seraient intéressés que par le bas.*
- *Deux collègues (un homme et une femme) respectivement de Montaigut-en-Combraille et Neuf-Eglise, issus de la restauration ont demandé à visiter lundi dernier. Le maire, Annie, Philippe et David les recevront le 30 novembre prochain à 16 heures.*
- *Enfin une femme seule originaire de Bourges est intéressée, elle devrait venir visiter mercredi prochain à 14 heures.*

➤ **PASSAGE DE LA TNT EN HD**

Le 05/04/2016, la TNT passe à la HD. Info à faire paraître sur le bulletin et sur le site communal.

➤ **ECOLE**

Amandine donne lecture du compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 06/11/2015.

Le maire lit la lettre de M. AUCHERE, membre de l'association des parents d'élèves de Lapeyrouse et informe de la pétition qui a circulé concernant la prise en charge des frais de transport par les communes de Buxières et Lapeyrouse. Il montre son mécontentement concernant la signature de cette pétition par certains parents de Buxières, qui ne sont pas concernés par cette dernière puisque le conseil a voté pour la prolongation de cette prise en charge pour les élèves de la commune.

➤ **BULLETIN MUNICIPAL 2015**

A l'heure actuelle, la participation des entreprises partenaires de la commune est bonne.

➤ **SITE INTERNET**

Un commercial du quotidien LA MONTAGNE est venu le 04/11/2015 pour proposer d'inclure sur le site un fil d'actualités pour plus de visibilité.

Le coût est de 290 €/an TTC mais la 1^{ère} année un coût supplémentaire de 290 € est demandé pour les frais techniques. Le conseil n'est pas intéressé.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil donne son accord pour supprimer la régie des photocopies qui n'était plus utilisée depuis 2012.
- Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, que suite à la signature de la convention de partenariat avec La Poste, il est nécessaire de procéder à la dénomination des rues et la numérotation des habitations du bourg et du lotissement.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de dénommer les rues et numéroté les habitations comme détaillées sur les tableaux ci-joints et donne tous pouvoirs au maire pour notifier la présente aux services et personnes intéressées et demander la mise au jour au niveau des services du cadastre.
- Suite aux attentats du 13/11/2015 et avec l'état d'urgence mise en place par le Président de la République, M. le Maire propose d'acheter des barrières de police afin de sécuriser l'école ou tous lieux de la commune s'y besoin.
- Le maire informe que la réunion publique sera programmée pour le dimanche 31 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30